



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-cinquième session
Rome, 2-3 décembre 1998

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

POUR

LE PROJET D'INTENSIFICATION DES CULTURES VIVRIÈRES - PHASE II

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES ACTIVITÉS DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec Haïti	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	4
A. Zone du projet et groupe cible	4
B. Objectifs et portée du projet	5
C. Composantes	6
D. Coûts et financement du projet	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	10
G. Justification économique	11
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	13
J. Caractéristiques novatrices	13
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	13
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	13
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS TO HAITI (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA À HAÏTI)	2
III. CADRE LOGIQUE	3
IV. APPORTS QUANTIFIÉS, OBJECTIFS ET FACTEURS CLÉS DU PROJET	7
V. GESTION ET ORGANISATION DU PROJET	9
VI. ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	13



TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Gourde (HTG)
1,00 USD	=	17 HTG
1,00 HTG	=	0,0588 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

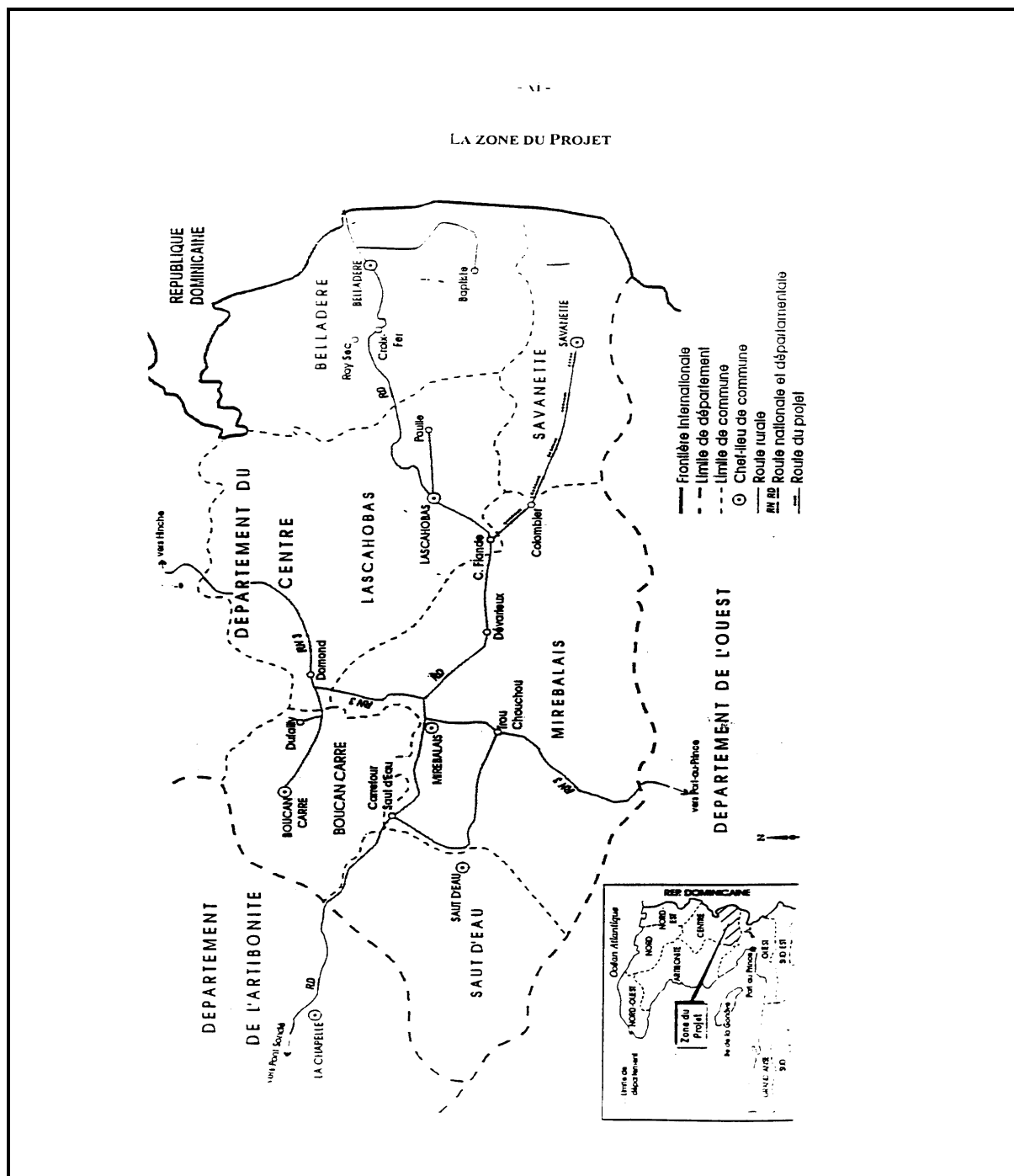
BID	Banque interaméricaine de développement
BRH	Banque de la République d'Haïti
FMI	Fonds monétaire international
ONG	Organisations non gouvernementales
PDC	Plans de développement communautaire
PIC	Projets d'initiatives communautaires
PICV	Projet d'intensification des cultures vivrières
PTBA	Plan de travail et budget annuel
UCP	Unité de coordination du projet

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Année budgétaire

1^{er} octobre - 30 septembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: Banque mondiale

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

PROJET D'INTENSIFICATION DES CULTURES VIVRIÈRES - PHASE II

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROJET:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République d'Haïti
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural
COÛT TOTAL DU PROJET:	20,1 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	10,95 millions de DTS (équivalant approximativement à 15,4 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR:	Aucun
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR	1,8 million de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES	2,9 millions de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU)

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires?

La zone du projet englobe six communes du Bas Plateau Central, correspondant à la moitié sud du Département du Centre qui est bordé par la République dominicaine à l'est. La population rurale pauvre est estimée à environ 40 000 ménages paysans, dont 30% sont dirigés par une femme.

Pourquoi sont-ils pauvres?

La pauvreté touche durement la zone du projet en raison des fortes pressions agrodémographiques, du déficit vivrier, enfin du manque d'infrastructures matérielles et sociales et de services d'appui à la production. La pauvreté se manifeste principalement par l'absence d'accès à une alimentation appropriée du point de vue nutritionnel, à l'eau potable, aux services de santé, à l'éducation de base, aux moyens de production lucrative, aux réseaux routiers et au crédit, ainsi que par la décapitalisation des exploitations et la dégradation de l'environnement. Les exploitations sont trop petites pour assurer la subsistance des familles par les méthodes d'agriculture traditionnelles. Les organisations de ruraux pauvres manquent de dynamisme, faute surtout de capacités de gestion et de ressources financières. Les organismes de crédit sont peu nombreux et ne peuvent répondre à la demande locale. Les femmes jouent un rôle important dans le commerce mais elles ne reçoivent aucun soutien financier ou technique et vivent souvent aux marges de la société. Le groupe cible se compose de 33 000 familles de cette catégorie. Les femmes, les jeunes et les familles pratiquement sans terre vivant en milieu rural seront considérés comme prioritaires pour les activités du projet.

Que leur apportera le projet?

Le projet contribuera à atténuer la pauvreté en accroissant les revenus de façon durable grâce à l'intensification de la production et à l'amélioration des conditions de vie des ménages ruraux et de leur participation au développement local. Plus précisément, le projet renforcera les capacités des organisations communautaires de base à assurer leur développement, leur promotion et leur gestion; il appuiera les initiatives des communautés axées sur la capitalisation des exploitations, l'investissement dans les infrastructures rurales à usage collectif et la sauvegarde des ressources naturelles; enfin il facilitera l'accès, sur des bases durables, à des services financiers adaptés aux besoins des ruraux pauvres. À cette fin, il s'articulera autour d'un important programme d'alphabétisation et de formation, d'une participation des bénéficiaires aussi large que possible, d'une approche souple axée sur la demande des bénéficiaires et une aide réservée exclusivement aux initiatives des communautés s'inscrivant dans la stratégie sectorielle du gouvernement.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet?

Les bénéficiaires, l'équipe du projet et les différents partenaires associés à son exécution seront encouragés à poursuivre un dialogue permanent. Des équipes d'appui technique seront engagées sous contrat pour travailler directement avec les communautés et les groupements paysans et les aider à analyser leurs problèmes; elles élaboreront des plans de développement communautaire suivant un processus participatif fondé sur la demande des communautés pour définir les priorités et sélectionneront des projets d'initiative communautaire (PIC). Un fonds d'appui aux initiatives communautaires, créé par le projet pour financer les PIC, fonctionnera sur la base de contrats fixant les responsabilités des organisations rurales. Les mêmes principes de participation seront appliqués aux services financiers ruraux, de sorte que les bénéficiaires constitueront, en versant une part sociale et des droits d'entrée, leur propre réseau d'institutions (groupements de crédit, caisses populaires)



adaptées à leurs besoins. Les bénéficiaires seront représentés aux principaux comités du projet (comité national de pilotage, comités consultatifs communaux); les programmes de travail et budgets annuels seront établis et leur mise en oeuvre sera suivie avec la participation des bénéficiaires; et des recherches adaptatives seront entreprises de concert par les agriculteurs et les agents sous contrat.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
POUR
LE PROJET D'INTENSIFICATION DES CULTURES VIVRIÈRES - PHASE II

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République d'Haïti d'un montant de 10,95 millions de DTS (équivalant approximativement à 15,4 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Projet d'intensification des cultures - Phase II. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU).

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES
ACTIVITÉS DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. La République d'Haïti occupe le tiers occidental (28 000 km²) de l'île d'Hispaniola située entre la mer des Caraïbes et l'océan Atlantique Nord. À la fin de 1997, la population était estimée à 7,5 millions d'habitants, dont 70% en zone rurale. Le pays est divisé en neuf départements constitués de 133 communes qui sont à leur tour divisées en sections communales. Haïti, dont le produit intérieur brut par habitant (PIB) était estimé à environ 350 USD en 1996, est le pays le moins avancé de l'hémisphère occidental et l'un des plus pauvres du monde.

2. Le gouvernement légitime revenu au pouvoir, qui a bénéficié d'une aide de 1,2 milliard de USD de la communauté internationale, a lancé en janvier 1995 un ambitieux programme de reconstruction économique, dynamisé par l'approbation par les organes législatifs de la réforme du secteur public et de la modernisation ainsi que la privatisation partielle des entreprises d'État. Le Fonds monétaire international a accordé à Haïti une facilité d'ajustement structurel renforcée, ouvrant ainsi la voie à des apports de fonds d'autres organisations internationales. En conséquence l'inflation s'est fortement ralentie, s'établissant actuellement à environ 16,1%, et le déficit budgétaire est tombé à 5% du PIB. Toutefois, la reprise économique n'a pas été aussi bonne que prévue: en 1997 le taux de croissance réel, estimé à environ 1,1%, a été bien inférieur au taux d'accroissement démographique d'environ 2,1% et le PIB par habitant est resté inférieur au niveau de 1982.

3. L'agriculture constitue le secteur clé de l'économie car elle fournit environ 33% du PIB et emploie 70% de la population active. Le secteur agricole est depuis longtemps en proie à de nombreux problèmes: infrastructures rurales insuffisantes, techniques agricoles primitives, fragmentation excessive des terres, pression démographique, forte décapitalisation des exploitations, déboisement et dégradation de l'environnement. Depuis les années 70, la production agricole a progressé moins vite que l'accroissement démographique. En conséquence, le pays est de plus en plus tributaire du commerce extérieur pour couvrir ses besoins alimentaires et les importations vivrières ont représenté

¹ Pour tous renseignements supplémentaires, voir appendice I.



plus de 50% des importations totales en 1996/97. Toutefois, le pays possède encore un potentiel agricole non exploité, dû notamment à des conditions climatiques favorables, des ressources hydriques abondantes, des cultures diversifiées et l'excellente intégration de l'agriculture et de l'élevage.

4. Les principaux intervenants du secteur agricole sont: i) le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, qui est en cours de restructuration et de réorganisation, avec priorité à la décentralisation des activités au niveau du département; ii) les organisations non gouvernementales (ONG) très présentes dans le pays, qui se chargent de la plupart des activités de développement rural; iii) les groupements locaux, les associations de paysans et les coopératives, généralement créés pour servir d'homologues locaux aux ONG; iv) enfin, les conseils d'administration des sections communales qui à terme prendront entièrement en main les interventions de développement rural dans le cadre de la décentralisation en cours.

5. La pauvreté généralisée a marqué toute l'histoire d'Haïti et est la principale cause du taux élevé d'émigration (environ 1 million d'Haïtiens vivent à l'étranger). Le pays a les indicateurs sociaux les plus bas de l'hémisphère occidental: ainsi, moins de 60% de la population a accès aux soins de santé primaires et le taux de mortalité infantile atteint 13%. Cependant, l'extrême pauvreté est un phénomène essentiellement rural, comme en témoigne le revenu rural par habitant qui est estimé à environ 100 USD, et le fait que les zones rurales sont défavorisées par rapport aux zones urbaines en ce qui concerne l'accès aux services de base, d'ailleurs très limités. Ainsi, en 1996, 33% seulement des habitations avaient accès à de l'eau de boisson saine dans les zones rurales, contre 53% dans les zones urbaines. L'accroissement démographique, conjugué à l'absence d'activités non agricoles, a exercé des pressions sur les terres marginales et accéléré le déboisement et l'épuisement des terres, favorisant ainsi la paupérisation rurale.

B. Données d'expérience

6. **Opérations.** Depuis 1978, le FIDA a financé quatre projets de développement rural en Haïti, dont trois sont terminés: le Projet d'irrigation et de développement rural du Cul-de-Sac (004-HA); le Projet de développement rural de la région Nord (126-HA) et le Projet d'intensification des cultures vivrières (PICV) (088-HA) qui constitue la première phase du projet proposé dans le présent document. L'exécution du quatrième projet - remise en état de petits réseaux d'irrigation (241-HA) - a commencé en 1995.

7. **Principaux problèmes rencontrés.** Les résultats mitigés obtenus dans la mise en oeuvre de ces projets sont principalement imputables à la situation sociopolitique du pays au cours des dernières années. Les missions d'évaluation et de supervision ont souligné les problèmes ci-après qui devraient être étudiés plus longuement: i) faiblesse des institutions nationales chargées de l'exécution de projets et manque de motivation du personnel; ii) décaissement difficile des fonds de contrepartie par le gouvernement qui a entravé l'exécution des projets car les décaissements du FIDA sont subordonnés au déblocage des contributions de contrepartie convenues; iii) inadéquation ou absence de comptabilité budgétaire et sous-utilisation des résultats du suivi et de l'évaluation.

8. **Enseignements tirés.** Il ressort de l'évaluation intermédiaire de 1996 que la première phase du PICV a obtenu de meilleurs résultats en ce qui concerne la construction d'infrastructures que dans les activités faisant directement intervenir la population. Des paquets techniques bien définis ont été mis au point et les agriculteurs les utilisent toujours, malgré les interruptions des activités du projet dues à la situation politique. La distribution d'intrants et de crédit a dû cesser car elle dépendait exclusivement du projet qui n'a pas mis en place des structures paysannes pour prendre en charge la gestion de ce genre de services. C'est là une des raisons pour lesquelles il a paru nécessaire d'organiser et d'assurer des fonctions de développement rural. Les principaux enseignements tirés

des projets financés par le FIDA, surtout de la première phase du PICV, peuvent se résumer comme suit: i) la durée d'exécution du projet devrait être plus longue que d'habitude et il faudrait donner la priorité à la consolidation des résultats déjà obtenus; ii) le manque de responsabilisation des bénéficiaires à l'égard du projet pose un problème grave; iii) la participation des institutions du secteur privé et des ONG devrait être développée au maximum; iv) il faudrait faire une large place au développement communautaire et aux activités de soutien comme la recherche, la vulgarisation et le crédit; v) les activités de planification et de coordination du développement rural devraient être décentralisées à l'échelon local; vi) les fonds de contrepartie demandés devraient être ramenés à un niveau réaliste.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec Haïti

9. **Politique nationale de lutte contre la pauvreté.** En collaboration avec d'autres grands donateurs, le gouvernement a lancé un programme visant directement à atténuer la pauvreté par les moyens suivants: i) réalisation de travaux publics; ii) accès amélioré aux services de base; iii) création d'un système de protection sociale administré par les organismes de bienfaisance et les ONG en faveur des couches les plus vulnérables de la société; iv) programmes de développement participatif.

10. **Activités de lutte contre la pauvreté menées par d'autres donateurs importants.** Ces activités intéressent les domaines suivants: i) développement de l'irrigation, en particulier constitution d'associations d'irrigants; ii) réforme agraire; iii) services de soutien à l'agriculture; iv) renforcement des organisations de base. Un Fonds d'action économique et social (financé par la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement (BID) en vue de cofinancer les améliorations des infrastructures sociales et économiques demandées par les communautés rurales) est opérationnel depuis 1991. Un grand nombre d'ONG, dont les activités sont d'ailleurs difficiles à évaluer, sont présentes en Haïti.

11. **Stratégie de collaboration du FIDA avec Haïti.** Dans le contexte de son mandat de lutte contre la pauvreté rurale, le FIDA a retenu deux grandes orientations pour son intervention dans ce pays: i) soutenir la recapitalisation des petits exploitants qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté mais possèdent assez de terre pour devenir des agriculteurs à plein temps viables. Il est prévu à cette fin de renforcer les services financiers ruraux, d'appuyer les activités de mobilisation des agriculteurs et la décentralisation, la réorganisation du système de recherche, la mise en place de services de vulgarisation répondant à la demande et l'établissement des titres de propriété foncière chaque fois que cela est possible financièrement et économiquement; ii) promouvoir le lancement de toute une gamme d'activités lucratives pour les paysans sans terre ou quasi sans terre, y compris ceux qui pratiquent l'agriculture de subsistance. Cette stratégie devrait être appliquée en privilégiant la participation des bénéficiaires, une organisation souple et la décentralisation.

12. **Raison d'être du projet.** Sur la base des enseignements tirés de l'expérience du FIDA en Haïti et particulièrement de la première phase du PICV, le projet proposé vise à consolider les acquis de cette première phase en privilégiant la mise en place d'organisations de base viables, l'instauration de dispositifs de soutien technique et de crédit pour la capitalisation des exploitations, la création de micro-entreprises, l'amélioration de la connaissance des marchés et de l'accès aux débouchés, y compris extérieurs, pour les agriculteurs.

13. Le projet s'inscrit dans la stratégie du FIDA pour le pays et correspond aux priorités déclarées du gouvernement. Il est axé sur la participation des bénéficiaires à l'exécution, des activités répondant à la demande des bénéficiaires, des programmes de travail souples, des services de soutien technique et financier associés à une formation intensive, le renforcement des capacités décentralisées et des partenariats avec la société civile et le secteur privé pour l'exécution.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

14. **La zone du projet** correspond au Bas Plateau Central, moitié sud du département du centre qui confine à la République dominicaine à l'est et englobe six communes: Belladère, Boucan Carré, Lascahobas, Mirebalais, Saut d'Eau et Savannette. Elle a une superficie d'environ 2 300 km² (densité moyenne: 117 habitants/km²) et compte environ 280 000 habitants dont quelque 95% vivent principalement de l'agriculture. Le phénomène de migration - surtout saisonnière - vers Port-au-Prince et la République dominicaine touche jusqu'à 30% de la population.

15. La zone du projet se compose de chaînes montagneuses d'altitude moyenne (1 500 m. au maximum) et de vallées. Elle a un climat tropical subhumide et les températures journalières moyennes varient de 20°C à 27°C. Les précipitations sont irrégulières, se situant entre 1 400 et 2 000 mm. Les sols sont de bonne qualité pour Haïti mais exposés à l'érosion en raison de la topographie et du climat. Environ 24% de la superficie sont classés comme terres à vocation agricole et 17% comme terres aptes uniquement aux cultures pérennes, 29% comme terres aptes à l'élevage mais présentant des problèmes d'érosion et 30% comme terres exclusivement forestières. La superficie cultivée (110 000 ha) est supérieure à la superficie considérée apte à la culture (92 000 ha), d'où de graves problèmes écologiques. Les ressources forestières sont pratiquement inexistantes, sauf sur quelques petites parcelles.

16. Quelque 45 000 ménages d'agriculteurs comptant chacun six personnes en moyenne vivent dans la zone du projet et 90% d'entre eux disposent de moins de 4 ha de terre. Les exploitations se composent souvent de plusieurs parcelles soumises à des régimes fonciers différents (propriété, location, fermage). Bien que les disponibilités de terres soient tout à fait insuffisantes et que les paysans possèdent rarement des titres fonciers bien établis, aucun conflit agraire important n'a été signalé. Afin de réduire les risques, on pratique surtout les cultures associées dans les plaines et les mornes (pentes de collines). Le nombre de cycles de cultures n'est pas le même partout : un ou deux cycles par an sur les terres pluviales et trois cycles dans les périmètres irrigués. Les cultures sont extrêmement diversifiées et comprennent à la fois des cultures commerciales et des cultures vivrières. Les principales sont le maïs, le sorgho, le riz, le pois cajan, le dolique, le haricot, l'arachide, le manioc, la pomme de terre, la banane plantain, la canne à sucre, le tabac et le café. Les agriculteurs n'utilisent aucun engrais chimique ni même organique et disposent au mieux de machettes et de houes en guise d'outils. L'élevage de type familial n'est pas suffisamment intégré dans l'exploitation agricole et les animaux sont le plus souvent considérés comme une forme d'épargne. Seules les exploitations plus grandes des plaines ont commencé à utiliser la traction animale ainsi que le fumier pour les cultures et les résidus de récolte pour l'alimentation des animaux. Les exploitations familiales possèdent en moyenne un ou deux bovins, trois ou quatre chèvres et quelques volailles. L'élevage des chèvres est surtout pratiqué par les femmes et les groupes les plus défavorisés. Les principaux problèmes rencontrés par l'élevage sont le manque d'aliments pour animaux - surtout pendant la saison sèche -, le manque de soins de santé animale et la faible productivité du cheptel. De nombreuses petites entreprises rurales procèdent à la transformation des produits agricoles et fournissent des outils agricoles, mais elles souffrent du manque de formation et d'accès aux services financiers.

17. Il existe une demande et un potentiel pour les aménagements d'irrigation dans la zone du projet. Les périmètres existants qui ont le plus souvent été réalisés par les agriculteurs eux-mêmes sont mal conçus et mal gérés sauf à Croix Fer et Poulie; ce dernier périmètre a été remis en état avec l'aide du PICV phase I.



18. Le réseau routier est en très mauvais état en raison du relief accidenté, des pluies abondantes et surtout du manque total d'entretien. Un important programme de construction et de remise en état des routes a été financé par l'Union européenne et la BID. Des travaux sont en cours sur les tronçons Port-au-Prince-Mirebalais-Hinche et Mirebalais-Lascahobas, tandis que des réfections sont prévues pour le tronçon Lascahobas-Belladère, mais, en dehors du PICV phase I, on n'a pas fait grand chose pour améliorer les routes rurales de la zone.

19. **Obstacles et atouts.** Les principaux obstacles au développement durable de la zone sont les suivants: forte décapitalisation des exploitations agricoles, insuffisance des infrastructures matérielles, fragilité de l'environnement due à la pression agrodémographique, faiblesse des institutions et intervention limitée des principaux bailleurs de fond. Toutefois il existe aussi des atouts importants: disponibilité de techniques agricoles, bons cultivars locaux, connaissance des techniques d'irrigation, potentiel de mise en irrigation d'environ 1 050 ha; dynamisme du milieu socio-économique comme en témoigne le grand nombre d'entreprises rurales et d'organisations d'agriculteurs; diversité des conditions agro-écologiques qui permettent de pratiquer de multiples types de culture ou d'élevage, enfin modernisation en cours du réseau routier reliant la zone du projet à Port-au-Prince et à la République dominicaine.

20. **Groupe cible.** La pauvreté est si répandue dans toute la zone du projet que la quasi-totalité de la population rurale peut être considérée comme pauvre sur la base du revenu par habitant et des indicateurs sociaux. La pauvreté se manifeste par l'absence d'accès à l'eau potable, à une alimentation satisfaisante, aux services de santé, à l'éducation de base, à des activités de production lucratives, aux infrastructures routières et au crédit, ainsi que par la décapitalisation des exploitations et la dégradation de l'environnement. La pression agrodémographique est très forte: dans quatre communes où les paysans appliquent les méthodes traditionnelles de cultures, la superficie de terre arable disponible par habitant est inférieure au minimum nécessaire pour nourrir les familles. La production alimentaire par habitant est fortement déficitaire. La situation est encore aggravée par l'endettement des exploitants qui sont obligés de vendre une partie de leurs récoltes encore sur pied à très bas prix.

21. Quelque 90% des 45 000 ménages d'agriculteurs vivant dans la zone du projet disposent d'une superficie inférieure au minimum de 4 ha, nécessaire pour assurer la subsistance de la famille en agriculture traditionnelle. Le groupe cible se compose de 33 000 familles (195 000 personnes) appartenant à cette catégorie.

22. Les femmes jouent un rôle important dans l'économie rurale et participent à tous les travaux agricoles, sauf les plus durs, et au traitement des produits alimentaires, au ramassage du bois, à la corvée d'eau et surtout au commerce. Cependant, bien qu'elles gèrent les finances familiales et jouissent d'une certaine autonomie et d'un pouvoir de décision relatif, elles vivent souvent en marge de la société rurale du fait, notamment, que 75-90% d'entre elles sont analphabètes. Quelque 30% des familles du groupe cible sont dirigées par une femme. Les femmes rurales, les jeunes et les familles quasi sans terre seront considérés comme un groupe prioritaire.

B. Objectifs et portée du projet

23. **Objectifs et portée.** Le projet a pour but global d'améliorer de façon durable les revenus, le bien-être et la participation au développement des ménages ruraux en veillant à l'équilibre entre les sexes. Plus précisément, il a pour objectif : i) de renforcer les capacités des organisations de base; ii) de fournir un appui financier aux initiatives communautaires identifiées dans le cadre de plans de développement local et participatif; iii) d'améliorer durablement l'accès des ruraux pauvres aux services financiers.



24. **Méthodologie.** Le projet appuiera un processus de développement rural endogène et progressif dont les principaux éléments seront les suivants: i) programme intensif d'alphabétisation et de formation; ii) pleine participation des bénéficiaires à l'élaboration des plans de développement communautaire; iii) adoption d'une démarche souple permettant des révisions périodiques du projet en liaison avec les PTBA; iv) soutien des initiatives sélectionnées par les communautés elles-mêmes dans le cadre de la stratégie sectorielle du gouvernement; v) enfin dialogue et partenariat avec les agents de développement publics et privés en ce qui concerne l'exécution du projet.

C. Composantes

25. Le projet comptera quatre composantes: i) renforcement des organisations de base; ii) appui aux initiatives communautaires; iii) appui aux systèmes financiers décentralisés; iv) coordination, gestion et suivi des activités. Il aura une durée d'exécution de huit ans, dont une période pilote initiale de trois ans.

26. **Renforcement des organisations de base.** Cette composante visera à restructurer les organisations de base et à renforcer leurs capacités administratives/techniques de façon à en faire le moteur du développement communautaire. À cette fin, les activités suivantes sont prévues: i) soutien aux groupements communautaires et aux groupes de bénéficiaires pour identifier et analyser leurs problèmes, renforcer les structures organisationnelles et formuler des plans de développement communautaire (PDC) et des projets d'initiatives communautaires (PIC); ii) programme intensif d'alphabétisation et de formation axé à la fois sur le développement communautaire (renforcement des capacités de planification et de gestion) et sur des thèmes précis comme l'eau, la santé, la nutrition, les techniques de production, l'environnement et autres sujets proposés par les bénéficiaires; iii) enquête de référence avec étude socio-agro-économique détaillée des six communes visées par le projet et analyse des points forts et des points faibles des organisations rurales existantes, en particulier de leur fonctionnement interne et de leurs capacités de gestion/administration. Une étude des techniques et de l'expérience disponibles au niveau des paysans sera effectuée avant de lancer des activités de recherche à l'exploitation. Les thèmes de recherche seront déterminés par les agriculteurs et les activités seront menées au centre d'assistance technique de Belladère créé dans le cadre du PICV phase I ou directement dans les champs des agriculteurs.

27. **Appui aux initiatives communautaires.** Un fonds d'appui aux initiatives communautaires créé à cet effet servira d'instrument principal pour le financement des investissements de développement communautaire et de l'équipement indispensable aux organisations de base. Il est prévu qu'environ 200 PDC seront préparés et 800 PIC seront financés pendant la durée du projet. Le fonds d'appui aux initiatives communautaires sera alimenté par le prêt du FIDA mais pourra également recevoir des contributions d'autres donateurs du secteur public ou privé, et compléter d'autres sources de financement; il financera la préparation des études de PDC en vue de PIC et l'exécution des PIC approuvés; enfin il répondra aux demandes des bénéficiaires qui devront eux-mêmes fournir des contributions de contrepartie, principalement en nature (main-d'oeuvre). En outre, des contrats seront signés entre les communautés concernées, le projet et les partenaires associés pour exécuter les PIC; en particulier les responsabilités des bénéficiaires seront définies en ce qui concerne leurs contributions, le suivi, le décaissement des fonds et l'entretien des ouvrages réalisés. Les PIC financés par le fonds d'appui aux initiatives communautaires seront sélectionnés sur la base des demandes des communautés et pourront concerner les domaines suivants: ouvrages d'irrigation, petits barrages, ouvrages d'approvisionnement en eau, établissement d'un cadastre, reconstitution de la végétation des sources d'eau, consolidation des berges des cours d'eau, conservation des sols et des eaux, reboisement, travaux antiérosion sur les routes rurales, etc. Les priorités déterminées par les organisations de base pourraient concerner la mise à disposition de matériel génétique pour l'amélioration du cheptel, de services vétérinaires, de petits équipements de traitement des produits



agricoles, de moyens d'entreposage améliorés, etc. Des équipes de consultants locaux travaillant en liaison avec les agents sociaux des communautés seront recrutées par contrat pour aider à préparer les PDC et les PIC; pendant la phase pilote, les PDC et les PIC seront approuvés par l'unité de coordination du projet (UCP) sur la base des recommandations formulées par les comités consultatifs des communes. Ces mécanismes d'approbation seront réexaminés à la fin de la phase pilote.

28. **Appui aux systèmes financiers décentralisés.** Les systèmes financiers ruraux, établis ou nouvellement créés, seront renforcés par la création pendant les quatre premières années du projet d'environ 300 groupements de crédit comptant chacun 25-30 membres qui seront chargés de fournir des moyens financiers à court terme pour des activités de petit commerce et de production; par un appui à au moins une caisse populaire et trois guichets dans chaque commune, pour 7 500 membres au total pendant la même période, ces caisses devront mobiliser l'épargne, accorder des prêts financés par de l'épargne et les opérations des groupements de crédit et faire appel aux fonds extérieurs pour accroître le volume des prêts. Les activités requises seront les suivantes: i) choix du site, du personnel et de l'encadrement; ii) formation du personnel; iii) aide financière couvrant tous les coûts de fonctionnement pendant la période d'activité initiale (de 2 à 5 ans suivant la nature de l'institution); iv) alimentation d'un fonds renouvelable en vue de faciliter les prêts.

29. **Coordination, gestion et suivi des activités du projet.** L'UCP sera chargée de: i) coordonner et suivre toutes les activités du projet, y compris le fonds d'appui aux initiatives communautaires; ii) arrêter les dispositions opérationnelles; iii) passer les marchés de biens et services, et conclure des contrats, directement ou par l'intermédiaire du directeur général du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural; iv) superviser l'exécution des contrats au plan matériel et financier; v) évaluer l'impact du projet sur les bénéficiaires, étude qui sera sous-traitée à des services spécialisés; vi) assurer le contrôle financier et administratif; vii) gérer les fonds du prêt du FIDA et ceux de contrepartie du gouvernement, et établir des demandes de retrait; viii) établir les PTBA. L'unité aura aussi pour tâche de sélectionner les organisations partenaires recrutées pour l'exécution des PIC. Une unité de S&E pour le projet sera créée au sein de l'UCP avec le concours d'un consultant international; et une autre au sein du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural veillera à ce que les activités du projet correspondent aux stratégies et politiques du gouvernement.

D. Coûts et financement du projet

30. Le coût total du projet, y compris les provisions pour aléas d'exécution (2% du coût de base) et pour aléas financiers (9%), sont estimés à 20,1 millions de USD, financés par un prêt du FIDA de 15,4 millions de USD (76%), une contribution du gouvernement de 1,8 million de USD (9%) et une contribution des bénéficiaires de 2,9 millions de USD (15%). La part des dépenses en devises est calculée à 17%. Les décaissements seront échelonnés sur une période d'exécution de huit ans.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en milliers de USD)

Composante	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Renforcement des organisations de base					
1. Renforcement des capacités	1 936	81	2 016	4	11
2. Recherche, études et activités pilote	792	30	822	4	5
Total partiel	2 728	111	2 839	5	16
B. Appui aux initiatives communautaires					
1. Gestion des eaux	2 604	1 237	3 841	32	21
2. Autres initiatives communautaires	4 727	348	5 074	7	28
Total partiel	7 331	1 584	8 915	18	50
C. Appui aux systèmes financiers décentralisés					
1. Coopératives d'épargne et de crédit	359	170	529	32	3
2. Groupements de crédit	2 876	297	3 172	9	18
Total partiel	3 235	466	3 701	13	21
D. Coordination, gestion et suivi des activités du projet					
1. Coordination	810	195	1 005	19	6
2. Contrôle financier et administratif	630	-	630	-	4
3. Suivi et évaluation	363	502	865	58	5
Total partiel	1 803	698	2 500	28	14
Total des coûts de base	1 5096	2 859	17 955	16	100
Provision pour aléas d'exécution	297	159	467	34	3
Provision pour aléas financiers	1 445	273	1 710	16	10
Coût total	16 839	3 262	20 101	16	112

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composante	FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Devises	Contribution locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Renforcement des organisations de base											
1. Renforcement des capacités	1 950	88	257	12	-	-	2 206	11	90	1 860	257
2. Recherche, études et activités pilote	852	91	88	9	-	-	940	5	33	819	88
Total partiel	2 802	89	345	11	-	-	3 147	16	123	2 679	345
B. Appui aux initiatives communautaires											
1. Gestion des eaux	3 414	74	379	8	807	18	4 600	23	1 498	2 723	379
2. Autres initiatives communautaires	3 114	56	351	6	2 128	38	5 594	28	381	4 862	351
Total partiel	6 528	64	731	7	2 935	29	10 194	51	1 879	7 585	731
C. Appui aux systèmes financiers décentralisés											
1. Coopératives d'épargne et de crédit	534	95	28	5	-	-	562	3	178	355	28
2. Groupements de crédit	3 324	96	137	4	-	-	3 461	17	324	3 000	137
Total partiel	3 858	96	165	4	-	-	4 023	20	503	3 355	165
D. Coordination, gestion et suivi des activités du projet											
1. Coordination	671	60	451	40	-	-	1 122	6	223	789	111
2. Contrôle financier et administratif	616	90	68	10	-	-	684	3	-	616	68
3. Suivi et évaluation	882	95	49	5	-	-	931	5	535	350	46
Total partiel	2 169	79	569	21	-	-	2 737	14	758	1 755	225
Total	15 357	76	1 809	9	2 935	15	20 101	100	3 262	15 373	1 466

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.





E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

31. **Passation des marchés.** Les marchés concernant les biens et services financés par le prêt du FIDA seront passés conformément aux directives du Fonds en la matière. Les véhicules coûtant au moins 100 000 USD seront acquis par voie d'appels d'offres internationaux. Les contrats de travaux publics seront passés sur la base d'appels d'offres au niveau national. Les achats de biens et d'équipements dont le coût est estimé entre 50 000 USD et 100 000 USD se feront selon la même procédure. Les biens et équipements dont le coût est estimé entre l'équivalent de 1 000 USD et l'équivalent de 50 000 USD feront l'objet de procédures d'appels d'offres nationaux restreints; enfin les biens et équipements d'un coût égal ou inférieur à 1 000 USD pourront être achetés directement sur le marché local. Les organisations partenaires pour la mise en oeuvre des activités du projet seront recrutées par appel à la concurrence dont la publicité est faite localement et les partenaires potentiels seront sélectionnés par voie de préqualification des soumissionnaires au niveau national. Des services de consultants et une assistance technique seront assurés conformément au manuel de procédures financières et administratives approuvé par le FIDA.

32. **Décaissements.** Les dépenses au titre des coûts de fonctionnement, des traitements, des PIC et des études ne dépassant pas l'équivalent de 10 000 USD seront effectuées sur présentation de relevés de dépenses et toutes les demandes de retrait de fonds devront être accompagnées de pièces justificatives. Aux fins du projet, l'emprunteur ouvrira à la Banque de la République d'Haïti un compte spécial en dollars des États-Unis suivant des modalités et conditions acceptables par le FIDA. Lorsque le prêt aura pris effet et sur demande de l'emprunteur, le FIDA déposera sur ce compte spécial un montant autorisé de 1 million de USD. L'emprunteur ouvrira également dans une banque appropriée agréée par le FIDA un compte de projet en monnaie locale destiné à recevoir les fonds de contrepartie. La date de clôture du prêt est fixée au 31 mars 2008.

33. **Comptabilité et vérification des comptes.** Les systèmes de comptabilité et de vérification interne des comptes seront établis et un manuel de procédures financières et administratives sera rédigé avant la fin de la première année du projet. Le contrôleur financier, dont les qualifications et l'expérience seront jugées satisfaisantes par le FIDA, appartiendra à un cabinet de comptabilité et de gestion sélectionné par voie d'appel d'offres au niveau national. Ce cabinet effectuera des vérifications annuelles; plus précisément, il vérifiera le compte spécial, le compte du projet, les procédures administratives, financières et de gestion, et les décaissements effectués sur le compte du prêt. Des opinions séparées sur les relevés de dépenses, le compte spécial et les pratiques de passation de marchés figureront également dans le rapport de vérification qui sera soumis au FIDA au plus tard six mois après la clôture de l'exercice financier.

F. Organisation et gestion

34. **Participation des bénéficiaires.** Pendant la mise en oeuvre du projet, les bénéficiaires établiront les PDC et identifieront, sélectionneront et classeront par ordre de priorité leurs demandes en matière de projets d'assistance technique et de formation. Les bénéficiaires éliront des représentants qui participeront aux travaux des organes de direction et de coordination du projet. L'UCP, en collaboration avec les bureaux agricoles communaux (BAC), organisera périodiquement des consultations avec les bénéficiaires du projet, les représentants des administrations communales et les conseils d'administration des sections communales, ainsi qu'avec les partenaires participant sous contrat à l'exécution du projet.

35. **Organisation générale.** Le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural sera chargé de l'exécution du projet. Toutefois à la fin de la phase pilote, on étudiera le rattachement éventuel du projet à la direction centrale du Département de l'agriculture (DDA-centre). Le Ministère des finances, la Banque de la République d'Haïti (BRH) et le Ministère de la planification joueront également un rôle dans les activités: i) le Ministère des finances représentera juridiquement l'emprunteur ainsi qu'il est prévu dans l'accord de prêt; ii) la BRH et le Ministère des finances seront chargés conjointement de superviser les institutions de crédit installées dans le pays; iii) le Ministère de la planification soutiendra et supervisera les PDC. Le Ministère de la planification interviendra à trois



ANNEXE

niveaux: i) le comité national de pilotage au niveau national et le comité départemental de programmation et de coordination au niveau du département; ii) l'UCP avec les comités consultatifs des communautés; iii) les parties sous contrat, les organisations paysannes, les agents de terrain de l'UCP et les bureaux agricoles communaux.

36. **Comité national de pilotage.** Le projet sera supervisé par le comité national de pilotage qui comprendra le directeur général du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, le directeur de l'UCP, le directeur de l'agriculture, DDA-centre, des représentants des bénéficiaires et des représentants des autres ministères intéressés, en particulier le Ministère des finances et le Ministère de la planification. Le comité national de pilotage sera chargé d'approuver les PTBA et de surveiller leur application, de donner des orientations et de veiller à ce que le projet atteigne ses objectifs et que les activités d'investissement répondent parfaitement aux stratégies du gouvernement et du FIDA.

37. **Unité de coordination du projet.** L'UCP sera basé à Mirebalais et emploiera des spécialistes nationaux hautement qualifiés. Elle sera chargée des tâches suivantes: i) coordonner et suivre toutes les activités du projet, y compris le fonds d'appui aux initiatives communautaires; ii) arrêter les dispositions opérationnelles; iii) passer les marchés de biens et services, et conclure des contrats, directement ou par l'intermédiaire du directeur général du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural; iv) superviser l'exécution des contrats au plan matériel et financier; v) évaluer l'impact du projet sur les bénéficiaires, étude qui sera sous-traitée à des services spécialisés; vi) assurer le contrôle financier et administratif; vii) gérer les fonds du prêt du FIDA et ceux de contrepartie du gouvernement, et établir des demandes de retrait; viii) établir les PTBA. Tout le personnel de l'UCP sera recruté suivant des procédures jugées satisfaisantes par le FIDA. Les fonctionnaires éventuellement nommés à l'UCP seront tenus de se mettre en congé de leur emploi habituel pour la durée de leur mission et rendront uniquement compte au directeur de projet. L'UCP aura pouvoir de gérer les fonds du projet dans les limites fixées par les PTBA et la législation haïtienne.

38. **Phases du projet.** Le projet sera exécuté en deux phases: i) une phase pilote de trois ans pendant laquelle un nombre limité de PDC et de PIC seront mis en oeuvre et quelques caisses d'épargne seront mises en place; ii) une phase d'élargissement après le bilan à mi-parcours organisé par l'UCP en collaboration avec le FIDA. Pendant cette deuxième phase, les résultats déjà obtenus seront consolidés et élargis et, si cela est jugé possible, le projet sera rattaché à la DDA-centre.

39. **Exécution du projet.** L'UCP sera chargée de sélectionner les organisations partenaires recrutées pour l'exécution du projet.

40. **Le suivi et l'évaluation** seront organisés à deux niveaux. Au niveau du projet, une unité spéciale de suivi et d'évaluation sera créée au sein de l'UCP avec l'aide d'un consultant international. L'UCP soumettra deux fois par an au FIDA un rapport exposant les activités entreprises et les dépenses encourues et présentera un rapport analogue au comité national de pilotage une fois par an. L'unité de suivi et d'évaluation rassemblera périodiquement des indicateurs quantitatifs de l'impact sur le développement qui serviront de base pour modifier l'orientation du projet suivant la démarche souple adoptée. Une autre unité de suivi et d'évaluation appartenant au Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural veillera particulièrement à ce que les activités du projet soient conformes aux stratégies et politiques du gouvernement.

G. Justification économique

41. Le projet devrait financer environ 800 PIC et toucher ainsi quelque 16 000 familles. Les programmes d'alphabétisation fonctionnelle et d'autres types de formation concerneront environ 6 000 personnes, principalement des femmes. À la cinquième année du projet, environ 300 groupements de crédit desserviront 7 500 à 9 000 personnes, tandis que les caisses populaires auront environ 7 600 membres. Les



ANNEXE

femmes



ANNEXE

devraient tirer directement profit du projet grâce à la mise à disposition d'un appui technique, d'une formation et de crédits pour leurs activités lucratives, ainsi que grâce à une participation plus équilibrée des deux sexes à la gestion des organisations de base et du développement communautaire.

42. Les avantages économiques attendus du projet peuvent se résumer comme suit: i) augmentation de la production agricole estimée à 30%; la production actuelle est tout à fait insuffisante pour couvrir les besoins de la population et tout surcroît sera absorbé facilement par le marché sans répercussion défavorable sur les prix; ii) amélioration de la sécurité alimentaire, de l'instruction et de l'état nutritionnel de façon à faciliter l'adoption d'innovations et à réduire les pertes de jours de travail; iii) accroissement des revenus des producteurs et de leur capacité d'investissement grâce aux réductions des coûts des transactions commerciales due à un meilleur accès aux services financiers, à l'information et à la formation; iv) renforcement de la position des producteurs dans les négociations; v) enfin, réduction de la dégradation des terres et des pertes de fertilité des sols.

43. La rentabilité économique du projet est tout à fait satisfaisante: elle est de l'ordre de 9 millions de USD en valeur actuelle nette et le taux de rentabilité interne s'établit à 23%, pourcentage nettement supérieur au coût d'opportunité du capital investi (12%) - sans tenir compte de deux avantages importants du projet: la réduction de la dégradation de l'environnement et celle des pertes de fertilité des sols. En outre le projet apportera divers avantages indirects généraux qui n'ont pas été pris en compte pour calculer le taux de rentabilité interne et la valeur actuelle nette, comme l'accroissement des investissements imputables à la diminution du coût des opérations commerciales et l'amélioration de l'accès au crédit qui contribuera puissamment à briser le cercle vicieux endettement-apauvrissement-surendettement et ainsi à accélérer le développement rural.

44. Les avantages pris en considération dans l'analyse économique dérivent surtout de l'accroissement de la production agricole. La réduction de la dégradation de l'environnement n'a pas été prise en compte. La diminution des coûts des opérations commerciales grâce à un meilleur accès au crédit, à l'information et à la formation a été estimée à 5% de la valeur du surcroît de production. Même sur la base d'hypothèses aussi prudentes, le projet a un rendement économique tout à fait satisfaisant puisque son taux de rentabilité économique (TRE) devrait être de l'ordre de 23%. L'analyse de sensibilité fait apparaître que le TRE n'est très sensible ni à la réduction ou au report des avantages, ni à l'augmentation des coûts puisque dans la plupart des cas il restera supérieur à 15%.

H. Risques

45. Les principaux risques découleraient de ce qui suit: i) frictions entre le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural et divers organismes décentralisés pour ce qui est de la gestion du fonds d'appui aux initiatives communautaires et l'organisation de ses opérations; ii) influences politiques négatives au niveau régional; iii) participation insuffisante des bénéficiaires aux activités du projet, notamment sous forme de contributions financières; iv) manque de coordination avec d'autres donateurs n'ayant pas les mêmes stratégies et modes opératoires, notamment dans le domaine du microfinancement; v) capacité d'exécution médiocre des organisations partenaires et/ou choix peu judicieux de ces organisations; vi) manque de compétences ou de motivation du personnel chargé d'appuyer le processus de planification participative du développement local. Des mesures précises permettront de réduire ces risques au minimum: i) élargir le plus possible la participation des bénéficiaires à tous les niveaux, de la conception à l'exécution, au contrôle financier et au suivi et à l'évaluation; ii) donner pouvoir à l'UCP de refuser ou d'approuver les PDC/PIC et réviser régulièrement les procédures et les directives financières du fonds d'appui aux initiatives communautaires; iii) créer des comités de coordination au niveau des communes et des régions; iv) procéder à la préqualification des partenaires potentiels, les recruter par voie d'appels d'offres nationaux et signer des contrats prévoyant des objectifs, un calendrier et des indicateurs de contrôle de la qualité détaillés.



I. Impact sur l'environnement

46. Le projet devrait avoir un impact positif, et plus précisément: réduire l'érosion et la dégradation des sols, préserver la biodiversité, stabiliser les systèmes de culture et reconstituer le couvert végétal dans les zones rurales. Pour ce faire, il est prévu des interventions directes pour améliorer les conditions de vie des populations rurales de façon à atténuer la pression sur les ressources naturelles. Toutefois, l'aide pour les cultures sur les flancs de colline et l'élevage devra être accordée avec prudence afin d'éviter le surpâturage, le compactage du sol et l'érosion. Le projet a été classé dans la catégorie B.

J. Caractéristiques novatrices

47. Le projet présente plusieurs aspects novateurs: i) les communautés cibles élaboreront leurs PDC et PIC suivant un processus réellement participatif; ii) les bénéficiaires et les autorités locales seront associés à la gestion du fonds d'appui aux initiatives communautaires en ce qui concerne le financement des PDC et PIC; iii) la gestion du fonds d'appui aux initiatives communautaires sera décentralisée et orientée en fonction de la demande des bénéficiaires; iv) l'appui aux services financiers ruraux devrait être apporté à deux niveaux, en ciblant les plus pauvres à la fois à l'échelon du village et de la commune, de façon à mettre en place un réseau financier rural complet dans la zone du projet; iv) le projet favorisera la participation équilibrée des deux sexes au développement socio-économique local en tenant dûment compte de leurs spécificités; v) enfin les activités de protection de l'environnement du présent projet et d'un projet FIDA exécuté en République dominicaine voisine seront coordonnées, ce qui constituera une initiative prometteuse de coopération entre les deux pays.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

48. Un accord de prêt entre la République d'Haïti et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

49. La République d'Haïti est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

50. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

51. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République d'Haïti un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions neuf cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (10 950 000 DTS) venant à échéance le 15 décembre 2038 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan



**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES
INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations de prêt conclues le 20 novembre 1998)

1. a) Pour la mise en oeuvre du Fonds de crédit, le Gouvernement de la République d'Haïti (le Gouvernement) met à la disposition du Fonds de développement industriel (FDI), ou de toute autre institution satisfaisant les critères visés dans l'accord de prêt et acceptable pour le FIDA, à partir des fonds provenant du prêt, le montant affecté au Fonds de crédit en vertu d'un accord subsidiaire acceptable pour le FIDA.

b) Le Gouvernement veille à ce que le FDI et les caisses populaires (CP) utilisent les fonds provenant du prêt au financement des dépenses du Fonds de crédit conformément aux dispositions dudit accord subsidiaire et de l'accord de prêt.

c) Le Gouvernement prend à sa charge les risques de change et de crédit en vertu dudit Accord subsidiaire.

2. Le Gouvernement ouvrira et maintiendra auprès du Trésor ou d'une institution financière, acceptable pour le FIDA, un Compte du projet dans lequel le Gouvernement effectue de ses ressources propres un premier dépôt de 2 000 000 de HTG. Le Gouvernement reconstitue d'avance annuellement le Compte du projet en y déposant les fonds représentant la contrepartie du Gouvernement tels qu'ils sont prévus dans les PTBA. Le Directeur de l'UCP et le Contrôleur financier doivent être pleinement autorisés à mouvoir le Compte du projet selon le principe de la double signature.

3. a) Au cours de l'exécution du Projet, le Gouvernement et le FIDA réexamineront périodiquement les taux d'intérêt à appliquer aux crédits consentis à l'aide des fonds provenant du prêt. Le Gouvernement, si nécessaire, prend les mesures appropriées, conformes à la politique du Gouvernement, pour harmoniser les taux d'intérêt sur le crédit avec la politique du FIDA en matière de taux de rétrocession de prêts.

b) En se conformant aux conditions indiquées au paragraphe 3 a) ci-dessus, le Gouvernement veille à ce que le FDI et les CP minimisent leurs coûts afférents à l'exécution du Fonds de crédit, dans la mesure où cela affecte les taux d'intérêt.

4. Le FIDA peut mettre fin au droit du Gouvernement d'effectuer des retraits du Compte de prêt dès lors que le cas supplémentaire suivant se produit:

Après consultation avec le Gouvernement et mûre réflexion, le FIDA décide qu'à la lumière des résultats de la revue à mi-parcours, l'exécution satisfaisante de la deuxième phase du Projet est improbable.

5. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions additionnelles à l'entrée en vigueur du prêt:

- a) l'UCP a été créée par disposition administrative du Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDP);
- b) le CNP a été créé par disposition administrative du Ministre du MARNDP;



ANNEXE

- c) le Directeur de l'UCP a été agréé par le FIDA, nommé et contracté par le Gouvernement; et
- d) le premier dépôt dans le Compte du projet visé au paragraphe 2 ci-dessus a été effectué.

6. La condition suivante est spécifiée comme condition additionnelle aux décaissements des fonds du prêt relatifs aux investissements communautaires:

- a) le Manuel de procédures et le Code de financement ont été rédigés par le Gouvernement et approuvés par le FIDA.

7. La condition suivante est spécifiée comme condition additionnelle aux décaissements des fonds du prêt relatifs au Fonds de crédit:

- a) un accord subsidiaire acceptable pour le FIDA a été signé entre le Gouvernement et le FDI.

8. La condition suivante est spécifiée comme condition additionnelle aux décaissements des fonds du prêt au titre du Projet dès sa deuxième année:

- a) le Manuel de procédures administratives, comptables et financières a été rédigé par le Gouvernement et approuvé par le FIDA.

9. La condition suivante est spécifiée comme condition additionnelle aux décaissements des fonds du prêt au titre du Projet dès sa quatrième année:

- a) la revue à mi-parcours du Projet a été réalisée et ses recommandations pour la phase d'expansion du Projet ont été agréées par le FIDA et intégrées au PTBA pour l'année concernée.

10. Le Gouvernement veille à ce que des échanges avec le Projet en faveur des petits paysans de la région du Sud-Ouest de la République dominicaine - Phase II (FIDA V) soient développés en particulier dans le domaine de la protection de l'environnement. À cet effet, au cours de la première année de la mise en oeuvre du Projet, une proposition de coopération sera élaborée entre les deux projets.

COUNTRY DATA

Land area (km² thousand) 1995 1/	28	GNP per capita (USD) 1996 2/	310
Total population (million) 1996 1/	7	Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-96 2/	-6.9
Population density (people per km²) 1996 1/	270	Average annual rate of inflation, 1990-96 2/	25.0
Local currency	Gourde (HTG)	Exchange rate: USD 1 =	HTG 17
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1980-96 1/	2.0	GDP (USD million) 1996 1/	2 617
Crude birth rate (per thousand people) 1996 1/	32	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1980-90	-0.2
Crude death rate (per thousand people) 1996 1/	12	1990-96	-5.0
Infant mortality rate (per thousand live births) 1996 1/	72	Sectoral distribution of GDP, 1996 1/	
Life expectancy at birth (years) 1996 1/	55	% agriculture	42.1
Number of rural poor (million) 1/	n.a.	% industry	13.0
Poor as % of total rural population 1/	n.a.	% manufacturing	9.3
Total labour force (million) 1996 1/	3	% services	44.9
Female labour force as % of total, 1996 1/	43.0		
Education		Consumption, 1996 1/	
Primary school gross enrolment (% of relevant age group) 1995 1/	n.a.	General government consumption (as % of GDP)	8.5
Adult literacy rate (% of total population) 1994 3/	44.1	Private consumption (as % of GDP)	100.8
Nutrition		Gross domestic savings (as % of GDP)	
Daily calorie supply per capita, 1992 3/	1 707		-7.2
Index of daily calorie supply per capita (industrial countries=100) 1992 3/	55	Balance of Payments (USD million)	
Prevalence of child malnutrition (% of children under five years of age) 1990-96 1/	28.0	Merchandise exports, 1996 1/	180
		Merchandise imports, 1996 1/	865
		Balance of merchandise trade	- 685
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 1990-95 1/	3.6	before official transfers, 1996 1/	- 600
Physicians (per thousand people) 1994 1/	0.0	after official transfers, 1996 1/	- 138
Access to safe water (% of population) 1990-96 3/	28	Foreign direct investment, 1996 1/	4
Access to health service (% of population) 1990-95 3/	60	Government Finance	
Access to sanitation (% of population) 1990-96 3/	24	Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP) 1995 1/	n.a.
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 1995 1/	n.a.
Food imports as percentage of total merchandise imports 1996 1/	n.a.	Total external debt (USD million) 1996 1/	897
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1994-96 1/	88	Total external debt (as % of GNP) 1996 1/	20
Food production index (1989-91=100) 1994-96 1/	91	Total debt service (% of exports of goods and services) 1996 1/	13.8
Land Use		Nominal lending rate of banks, 1996 1/	
Agricultural land as % of total land area, 1994 4/	51.0	Nominal deposit rate of banks, 1996 1/	
Forest area (km ² thousand) 1995 1/	0		
Forest area as % of total land area, 1995 1/	0.8		
Irrigated land as % of cropland, 1994-96 1/	9.6		

n.a. not available.

Figures in italics indicate data that are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 19982/ World Bank, *Atlas*, 19983/ United Nations Development Programme, *Human Development Report*, 19974/ World Bank, *The World Development Indicators CD-ROM*, 1998



PREVIOUS IFAD LOANS TO HAITI

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Currency	Approved Loan/ Grant Amount	Disbursement (as percentage of approved amount)
Cul-de-Sac Irrigation and Agricultural Development Project	IDB	IDB	HC	24 Oct 78	24 Apr 79	15 Dec 89	L - I - 4 - HAI	USD	3 500 000	100%
Food Crops Intensification Project	IFAD	UNOPS	HC	17 Dec 81	11 Feb 83	30 Sep 97	G - I - 88 - HA	SDR	1 220 000	
Food Crops Intensification Project	IFAD	UNOPS	HC	17 Dec 81	11 Feb 83	30 Sep 97	L - I - 88 - HA	SDR	12 000 000	90.6%
Northern Region Rural Development Project	World Bank (IDA)	World Bank (IDA)	HC	21 Apr 83	06 Jan 84	31 Dec 89	L - I - 126 - HA	SDR	4 650 000	99.3%
Small-Scale Irrigation Schemes Rehabilitation Project	IFAD	UNOPS	HC	26 Apr 89	10 May 96	30 Sep 02	G - I - 10 - HA	USD	50 000	90.5%
Small-Scale Irrigation Schemes Rehabilitation Project	IFAD	UNOPS	HC	26 Apr 89	10 May 96	30 Sep 02	L - I - 241 - HA	SDR	8 200 000	12.9%

Note: HC = highly concessional



CADRE LOGIQUE

RESUMÉ DESCRIPTIF	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES / RISQUES
1. OBJECTIF GLOBAL			
<p>Accroître, de manière durable, les revenus, le bien être et la participation au développement local des ménages ruraux les plus démunis et en particulier des femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la sécurité alimentaire des ménages - Accroissement des revenus - Réduction des coûts de transaction commerciale - Amélioration des conditions de vie - Amélioration de la situation des femmes et des plus démunis - Dynamisme et pérennité des organisations de base (OB) 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête agrosocioéconomique de base • Rapports de S/E du Projet et du MARNDR • Evaluations externes et études d'impact • Rapport de revue à mi-parcours • Rapport de mission d'appui • Rapports des organisations partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité sociopolitique • Amélioration de la situation macro-économique • Respect des engagements du Gvt et du FIDA • Coopération des pouvoirs locaux décentralisés avec les OP • Adhésion des communautés de base • Efficacité des opérateurs privés • Système efficace d'information et de communication • Efficacité de la coordination de l'ensemble des intervenants dans le Bas plateau central par la DDA
II. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES			
<p>1. Renforcer les capacités d'autopromotion et de gestion des organisations à la base (OB) de type communautaires ou économiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'OB viables - Participation des femmes aux décisions - Niveau technique et de gestion des OB - Participation des populations - Qualité du partenariat local mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des OB • Rapports de S/E • Revue à mi-parcours • Dossiers PDC du Projet • Rapport de diagnostics participatifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible niveau des consultants locaux et des partenaires spécialisés • Diagnostics de faibles niveaux • Rivalités locales entre groupes de pression, élus locaux, communautés, etc.
<p>2. Appuyer certaines initiatives communautaires identifiées dans le cadre d'une programmation locale et participative.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnalité du FAIC - Impact et durabilité des PIC financés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités du FAIC • Dossiers du FAIC • Compte-rendu des réunions des comités communaux de concertation (CCC) 	<ul style="list-style-type: none"> • Conflit entre le MARNDR et les instances locales du FAIC
<p>3. Faciliter, de manière durable, l'accès aux services financiers des populations pauvres et en particulier des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Impact et durabilité de groupements de crédit - Viabilité financière et impact des caisses populaires et des comptoirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des partenaires spécialisés • Rapports de S/E et études d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> • Entente entre les membres des SFD • Politique financière du Gouvernement inadéquate • Perturbation du cadre macro-économique



III. RÉSULTATS			
<p>1. Les capacités des OB sont renforcées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les OB sont mieux structurées, plus fonctionnelles et démocratiques et s'investissent dans le développement économique et social • La capacité de négociation des producteurs est renforcée • La situation socio-économique de référence est connue • Le processus de développement local est facilité <p>2. L'appui aux initiatives communautaires est effectif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Fonds de développement communautaire est opérationnel • Des PDC sont élaborés • Des documents simples de projets d'initiatives communautaires (PIC) sont formulés • Des PIC sont financés • Les PIC sont appropriés par les populations • Les systèmes de production, de commercialisation et de transformation agricole sont améliorés • De nouvelles technologies sont adoptées • Pertes après récolte réduites • Production agricole, principalement vivrière augmentée • Coûts de transaction commerciale réduits • Sécurité alimentaire améliorée • Services de santé animale mieux assurés • Les ressources naturelles sont mieux gérées • L'accès aux zones de production est facilité • Les ressources hydroagricoles sont mieux maîtrisées • L'alimentation en eau potable est améliorée 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'OB fonctionnelles - Capacités d'autopromotion /gestion des OB - Intégration des femmes dans les instances de prise de décision - Nombre de bénéficiaires formés et qualité des formations - Nombre et qualité d'études de base réalisées - Concertation entre les élus locaux, les communautés et le projet - Financement adéquat des PIC - Nbr de diagnostics participatifs réalisés - Nbr de PDC élaborés - Nbr et qualité des PIC formulés - Nbr de PIC financés par rapport aux PIC proposés au Fonds - Nombre de PIC mis en oeuvre - Nombre de PIC totalement appropriés par rapport aux PIC réalisés - Taux d'adoption des nouvelles technologies adoptées - Degré d'intégration agrosylvopastorale - Diversification de la production agricole - Amélioration de l'accès aux intrants - Déficit alimentaire dans la zone - Taux de malnutrition - Lutte contre la dégradation des terres - Revégétalisation des terres cultivées - Revégétalisation des terres marginales - Impact de PIC de désenclavement ponctuels - Nombre et superficie de PPI aménagés - Nombre de points d'eau aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des organisations locales • Rapports de S/E et études d'impact • Evaluation des formations • Documents des études de base • Rapports de S/E • Rapports d'activités du FAIC • Rapports des consultants locaux • Document PDC/PIC • Rapports d'activités du FAIC • Rapports de supervision • Rapports de S/E ex-post • Rapports de S/E • Etudes d'impact • Rapports des BAC et des consultants locaux • Revue à mi-parcours • Rapports des BAC et des consultants locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Compétence des partenaires pour la formation des OB • Motivation des animateurs villageois • Incomplète participation des communautés • Faiblesse des consultants locaux • Lenteur des décaissements du FAIC • Lourdeur des procédures d'attribution • Conflits entre élus locaux et communautés • Cohésion sociale insuffisante au niveau des communautés • Ressources financières de communautés insuffisante • Faible diversité de technologies offerte aux communautés • Niveau insuffisant de la RD • Mauvais suivi des PIC • La gestion rationnelle des ressources naturelles n'est pas considérée comme priorité pour les communautés • Insuffisante appropriation des



	- Nombre de citernes installées		aménagements
--	---------------------------------	--	--------------

III. RÉSULTATS (cont.)			
<p>3. Des services financiers adaptés sont accessibles aux groupes cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les plus pauvres et les femmes accèdent au crédit te, plus généralement, à des services financiers adaptés à leurs besoins • Un réseau local de systèmes financiers décentralisés est mis en place de manière durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de GdC et de CP créés - Nombre de familles et de femmes concernées - Nombre et volume de prêts accordés par les GdC et les CP - Volume d'épargne collecté par les CP - Rentabilité des CP et des GdC - Niveau d'autonomie technique et financière des CP/GdC 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport des partenaires spécialisés • Rapport de S/E et études d'impact • Revue à mi-parcours 	<ul style="list-style-type: none"> • Ingérence des pouvoirs locaux • Mauvaise adoption des produits financiers • Insuffisante prise en compte des besoins des bénéficiaires • Mauvaise rentabilité des GdC et des CP <p>Insuffisante autonomie de gestion des CP/GdC par rapport aux partenaires spécialisés</p>
RESUMÉ DESCRIPTIF	RESSOURCES	MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES / RISQUES
IV. ACTIVITÉS			
<p>Composante 1: Renforcement des organisations à la base (OB)</p> <p>1.1. <u>Renforcement des capacités des OB</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Campagne d'information et de sensibilisation • Animation et structuration des OB • Préparation des programmes de formation • Formation des OB (alphabétisation, gestion, etc.) • Formation de formateurs, des agents de développement et des élus locaux <p>1.2. <u>Recherche, études et actions transversales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation des termes de référence des études • Réalisation des études de base dans les 6 communes • Formulation puis mise en oeuvre des programmes de recherche - développement (RD) <p>Composante 2: Appui aux initiatives communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation du manuel de procédures du Fonds d'appui aux initiatives communautaires (FAIC) • Approbation du financement de la préparation des PDC/PIC • Préparation des PDC/PIC • Evaluation ex-ante des PDC/PIC 	<ul style="list-style-type: none"> - PCU, DDA, BAC, partenaires spécialisés - animateurs, partenaires spécialisés - PCU, partenaires spécialisés - Partenaires spécialisés - Partenaires spécialisés - PCU - Consultants spécialisés - Communautés et partenaires spécialisés - PCU et consultants spécialisés - FAIC - Communautés et consultants locaux - Consultants locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports DDA et BAC • Rapports des consultants locaux • Enquêtes et agenda des formations • Rapports d'évaluation des séances de formation • Rapports d'évaluation des formations • TDR • Rapports des études de base • Programmes RD élaborés • Rapports S/E du projet • Rapports des partenaires spécialisés • Manuel de procédures du FAIC • Délibération du FAIC et dossiers PDC/PIC • Documents PDC/PIC • Rapports d'évaluation ex-ante 	





<ul style="list-style-type: none">• Approbation des PDC/PIC	- FAIC	Délibération du FAIC	
---	--------	----------------------	--

IV. ACTIVITÉS (cont.)			
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des PIC approuvés • Suivi et évaluation de la mise en oeuvre des PIC <p>Composante 3: Appui aux services financiers décentralisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation des TDR pour les appels d'offres et des contrats, dépouillement des offres • Choix des partenaires pour la mise en oeuvre de la composante • Mise en place des Groupements de crédit • Refinancement des groupement de crédit • Appui à la création et au développement de caisses populaires (et comptoirs) dans les six communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés et partenaires spécialisés - Communautés et consultant locaux - PCU - PCU et Direction générale du MARNDR - Partenaires spécialisés - FDI, caisses populaires - Partenaires spécialisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du partenaire spécialisé • Rapports d'évaluation ex-post • TDR, contrats et dossiers d'évaluation des offres • Procès-verbaux du MARNDR • Rapports des partenaires spécialisés • Rapports du FDI, des partenaires spécialisés et comptabilité des caisses populaires et GdC • Rapports du partenaire spécialisé 	

APPORTS QUANTIFIÉS, OBJECTIFS ET FACTEURS CLÉS DU PROJET

Composantes	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	AN 6	AN 7	AN 8	Responsabilités et résultats attendus
1. RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS DE BASE (OB)									
<i>Intrants</i>									
A. Animation des OB									
- Animateurs superviseurs (nombre cumulé)	1	5	9	15	20	20	10	-	Exécuter les activités de sensibilisation, d'animation et de conseil technique aux organisations de base.
- Animateurs-relais dans les habitations (nombre cumulé)	10	50	90	150	200	200	100	-	Appuyer le processus d'élaboration participative des programmes de développement communautaires et des projets d'initiative communautaires
- Coordination des animateurs (pers./mois)	5	25	45	75	100	100	50	-	.
- Achat de motos pour les superviseurs (nbre)	1	4	4	6	5	-	-	-	.
B. Formations-action									
a. Alphabétisation de base									Donner aux bénéficiaires les bases en lecture, écriture et calcul; former des alphabétiseuses-relais qui démultiplieront leur savoir au niveau de leur groupement/habitation
Nombre de cycles par an	20	60	60	60	50	50	-	-	.
b. Développement communautaire	1								Donner aux animateurs une formation adaptée leur permettant une intervention plus efficace auprès du groupe, cible ainsi qu'une meilleure appropriation des méthodes participatives promues par le projet.
Nombre de sessions de formation	1								Donner aux femmes des rudiments concernant les problèmes de santé et de nutrition.
c. Santé et nutrition (nbre de personnes formées)	-	400	1 600	2 800	4 000	5 000	6 000	-	Apporter des formations à la demande en matière de comptabilité, gestion , etc. afin de renforcer les capacités de destion et de
d. Thèmes techniques (nbre de communautés touchées)	5	25	50	100	150	200	-	-	
C. Recherche, études et actions transversales ('000 USD)									
Enquête de référence et autre études de base	70	20	20	20	20	20	20	20	
Recherche-développement et actions pilotes	41	69	68	85	85	85	85	85	
Cible									
Nombre de communautés appuyées (cumul)	5	25	50	100	150	200	200	200	
Population ciblée (cumul)	1 000	5 000	10 000	20 000	30 000	40 000	40 000	40 000	A raison de 200 personnes par habitation en moyenne
Nombre de personnes alphabétisées (cumul)	400	1 600	2 800	4 000	5 000	6 000	-	-	
2. APPUI AUX INITIATIVES COMMUNAUTAIRES									
<i>Intrants</i>									
- Elaboration des PDC (pers.-mois)	8	30	38	75	75	75	-	-	Chiffres indicatifs; dépendra de la receptivité des bénéficiaires et de la capacité des consultants.
- Elaboration des PIC (pers.-mois)	3	13	23	38	50	50	25	-	
- Evaluation ex-ante des PIC et approbation par le FAIC (nbre)	3	13	23	38	50	50	25	-	
Cible									
- Nbre de PDC élaborés (cumul)	5	30	50	100	150	200	200	200	
- Nbre de PIC réalisés (par an)	10	50	90	150	200	200	100	-	Réalisation étalé sur deux pour chaque communauté
dont PIC irrigation (ha)	-	-	100	140	160	150	150	-	





Composantes	Responsabilités et résultats attendus							
	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	AN 6	AN 7	AN 8
3. SOUTIEN AUX SYSTÈMES FINANCIERS DÉCENTRALISÉS A. Caisses populaires Convention avec le partenaire spécialisé (milliers de USD par an) - Appui technique aux CP - Achat de véhicules et équipement - Frais de fonctionnement - Etudes et audit externe des CP Coûts d'appui direct aux CP (milliers de USD) - Subvention d'équilibre (équipement et fonctionnement) Cible - Nbre de CP et comptoirs fonctionnels B. Groupes de crédit Intrants Conventions avec les partenaires spécialisés (milliers de USD par an) - Appui technique aux GdC - Achat de véhicules et équipement - Frais de fonctionnement - Formation de personnel de terrain Ligne de crédit aux GdC (milliers de USD) - Déboursements annuels Cible - Nbre de GdC fonctionnels (cumul) - Nbre de membres des GdC	78	78	78	78	78	78	78	78
	43	-	-	-	-	-	-	-
	14	14	14	14	14	14	14	14
	4	3	3	3	3	3	3	3
	42	29	10	-	-	-	-	-
	3	6	9	9	9	9	9	9
	68	92	124	199	153	115	101	92
	83	3	12	26	-	59	3	12
	20	22	26	37	37	37	37	32
	2	3	5	12	1	1	1	1
	32	85	222	550	424	285	127	-
	15	45	120	300	300	300	300	300
	450	1350	3600	9000	9000	9000	9000	9000
I. Coûts totaux du projet et plan de financement (milliers de USD)								
COMPOSANTES	Coûts		IFAD		Govt		Bénéf.	
	totaux	%	%	%	%	%	%	%
Renforcement des organisations de base	3 147	16	89	11	0			
Appui aux initiatives communautaires	10 194	51	64	7	29			
Soutien aux systèmes financiers décentralisés	4 023	20	96	4	0			
Coordination et gestion du projet	2 737	14	79	5	0			
TOTAL	20 101	100	76	9	15			
2. Bénéficiaires								
Membres des groupements de crédit			Nombre			3. Taux de rentabilité interne/analyse de sensibilité		
Membres des caisses populaires			de			ERR		
Bénéficiaires alphabétisés			9 000			%		
Animateurs villageois formés			7 600			Scénario		
Bénéficiaires directs des PIC			6 000			Base		
Bénéficiaires indirects			200			Coûts +20%		
			16 000			Coûts +50%		
			40 000			Ben. -20%		
						Ben. -50%		
						NPV		
						(Million USD)		



GESTION ET COORDINATION DU PROJET

A. Comité national de pilotage (CNP)

1. Le CNP sera chargé de la supervision nationale du projet (l'Unité de programmation, de suivi et de l'évaluation du MARNDR aura un rôle de SE national). Le CNP jouera un rôle consultatif et constituera un cadre de dialogue et de concertation entre tous les acteurs impliqués dans la mise en oeuvre du projet, tant ministériels que les acteurs externes (organisations communautaires, entreprises, bureaux d'études, ONG, etc.). Il se réunira une fois par an et ses principales tâches seront les suivantes: (i) passer en revue le fonctionnement et l'état d'avancement du projet, et formuler des recommandations pour améliorer sa mise en oeuvre; (ii) examiner et adopter les rapports d'activités et les rapports financiers de l'exercice précédent préparés par l'PCU; (iii) examiner et approuver les programmes de travail et budgets annuels (PTBA) élaborés par l'PCU, en étroite collaboration avec les bénéficiaires, avant leur transmission au FIDA pour avis et commentaires; (iv) veiller au respect des objectifs et de la stratégie d'intervention du projet; (v) vérifier l'application des recommandations des différentes missions d'appui extérieur, en particulier des missions de supervision et des missions éventuelles du FIDA et (vi) entreprendre toute action dépassant le domaine de compétence de l'PCU, en particulier l'arbitrage des éventuels conflits pouvant surgir lors de l'exécution du Projet.

2. Le CNP sera présidé par le Ministre du MARNDR représenté par le Directeur général. La composition sera la suivante: (i) le Directeur général du MARNDR; (ii) le Directeur de l'PCU; (iii) le Directeur départemental de l'agriculture du département du Centre; (iv) des représentants des bénéficiaires du projet en particulier des élus des organisations communautaires et économiques diverses appuyés par le projet; (v) suivant les besoins, des représentants des autres ministères concernés par l'exécution du Projet (en particulier Ministère de l'économie et des finances, Ministère du Plan et Ministère de l'environnement).

B. Comité départemental de coordination (CDC)

3. Le CDC constituera un cadre de dialogue, de partenariat et de concertation entre l'ensemble des intervenants dans la zone du Bas plateau central. Il jouera un rôle consultatif pour faciliter la mise en oeuvre du projet ainsi que la supervision départementale du Projet. Il devra en outre (i) examiner et donner un avis sur les rapports d'activités et programmes de travail et budgets annuels (PTBA) élaborés par l'PCU, avant leur transmission au CNP; (ii) fournir à l'PCU tout soutien technique et administratif nécessaire. Le CDC sera présidé par le Directeur de la DDA ou, par délégation, par le Responsable de la Sous Direction départementale du Bas plateau central. Sa composition sera la suivante: (i) le Directeur de la DDA (et/ou le Responsable de la Sous Direction départementale du Bas plateau central); (ii) les responsables des BAC concernés par l'exécution du projet; (iii) le Directeur de l'PCU; (iv) des représentants des bénéficiaires du projet; (v) les Directeurs de projet et les responsables d'ONG partenaires travaillant dans la zone; (vi) les représentants des collectivités territoriales où s'exécutent les activités du projet. Le CDC se réunira au moins deux fois par an.

C. Unité de coordination du Projet (PCU)

4. L'PCU du projet sera localisée dans la zone du projet à Mirebalais, point central et facile d'accès. Elle sera constituée d'un petit nombre de professionnels hautement qualifiés et sera chargée de coordonner, suivre et contrôler l'exécution des activités mises en oeuvre par les partenaires externes et assurer la gestion du projet. Plus précisément, les principales fonctions de l'PCU seront de: (i) préciser les modalités concrètes de mise en oeuvre des différentes composantes et sous-composantes du projet; (ii) élaborer les programmes de travail et budget annuels (PTBA), en veillant à faire participer les bénéficiaires, les partenaires et les DDA/BAC à leur élaboration; (iii) coordonner la mise en oeuvre des composantes et le travail des partenaires exécutant les activités sur le terrain; (iv) préparer les termes de référence des consultations et études, les dossiers de



préqualification, les cahiers des charges, les dossiers d'appel d'offres et consultations restreintes pour la sélection des partenaires externes; (v) suivre étroitement la publication des appels d'offre, des consultations restreintes et des dossiers de préqualification par les services concernés du MARNDR; (vi) préparer les éléments de synthèses pour le dépouillement des offres; (vii) participer à la sélection finale des partenaires; (viii) préparer les contrats et autres conventions de collaboration avec les divers partenaires sélectionnés; (ix) soumettre, sous couvert du DDA, les contrats/conventions avec ces partenaires à la signature du DG du MARNDR²; (x) superviser l'exécution physique et financière de ces contrats, et régler les prestataires en fonction des réalisations et clauses prévues à ces contrats/conventions; (xi) apporter appuis et conseils techniques aux partenaires prestataires de services pour améliorer l'exécution des activités; (xii) mettre en place et effectuer le suivi interne du projet; (xiii) superviser la réalisation, par des partenaires contractuels, de l'évaluation des impacts et effets du projet auprès des bénéficiaires; (xiv) définir et mettre en oeuvre le contrôle financier et de gestion du projet, afin d'améliorer la gestion du projet; (xv) rédiger les rapports semestriels et annuels d'avancement du projet : rapports d'activités, rapports financiers, et autres rapports de synthèse techniques et de suivi-évaluation; (xvi) tenir la comptabilité générale, la comptabilité analytique et la comptabilité budgétaire du projet (celle répondant aux besoins du Trésor public); (xvii) assurer la gestion du prêt du FIDA et des fonds de contrepartie et (xix) préparer les demandes de remboursements de fonds (DRF).

5. L'PCU jouira d'une autonomie de gestion administrative et financière lui permettant, dans la limite des PTBA approuvés par le MARNDR (CNP), de recruter du personnel contractuel, de préparer pour la signature, ou signer des contrats et des conventions (selon des limites préétablies) avec les opérateurs sélectionnés pour l'exécution des activités et de gérer directement les fonds du prêt FIDA et des éventuels cofinanciers et de la contrepartie du Gouvernement. Les attributions de l'PCU seront définies dans une circulaire signée par le Ministre de tutelle.

6. L'PCU sera composée d'une équipe réduite (hommes ou femmes), compte tenu du recours important à des partenaires externes pour la mise en oeuvre des activités: (i) Directeur de projet; (ii) Contrôleur financier et de gestion, assisté d'un comptable; (iii) Responsable du suivi et de l'évaluation; (iv) responsable de l'animation et du développement communautaire; (v) un personnel d'appui: secrétaire de direction, deux chauffeurs, un gardien. Le MARNDR désignera, après consultation du FIDA, un de ses cadres pour assumer la liaison entre l'PCU et le siège du Ministère à Port-au-Prince avec un bureau au siège du PPI.

7. Le Contrôleur financier sera fourni par un prestataire de services spécialisé (cabinet comptable et de gestion). Après la phase de démarrage (6 premiers mois) durant laquelle sera défini puis mis en place le système informatisé de comptabilité et de gestion et les tableaux de bord de gestion, la fonction de contrôleur financier, bien que permanente, pourra ne nécessiter que l'équivalent d'un mi-temps de cadre, le comptable restant à plein temps au projet. Dans ce cadre, le Contrôleur financier retenu pourra être partagé avec le projet PPI;

8. Le Directeur devra avoir un profil de gestionnaire avec une expérience confirmée en animation des ressources humaines, en gestion, en négociation commerciale, en utilisation des outils modernes de management, et si possible des connaissances en matière de micro-finance et de services financiers décentralisés. Il devra avoir acquis une expérience de direction d'un centre de profit ou à un poste de responsabilité dans une entreprise privée ou publique, un bureau d'études ou dans une ONG. Il aura en outre une probité morale incontestable. A l'issue du processus de sélection, le choix de Directeur du Projet sera confirmé par une circulaire signée par le MARNDR. Le candidat envisagé aura des compétences et expériences jugées satisfaisantes par le FIDA avant sa nomination.

² Les contrats de plus faible importance, en fonction des montants en jeu, pourront être signés par le Responsable de l'PCU. Le montant sera précisé lors de l'évaluation du Projet



9. Le personnel d'encadrement du projet sera recruté sur la base de contrats à durée déterminée par voie de concours, publié dans la presse nationale, au moyen de test de sélection ouvert à toutes les compétences disponibles. Si certains des candidats retenus sont des agents permanents de l'Etat (agents du MARNDR en particulier), ils dépendront hiérarchiquement et administrativement du Directeur du Projet et non de leur service d'origine. Le Directeur pourra solliciter leur retour à leur service d'origine s'ils ne donnent pas satisfaction, ne sont pas en mesure d'assumer les fonctions de leur poste, ou si, pour des raisons techniques ou budgétaires, le poste correspondant au sein de l'PCU est supprimé. Le personnel d'appui sera sélectionné et recruté par voie de concours dans la presse nationale, par le Directeur de l'PCU. Le remplacement des cadres du projet sera décidé de commun accord avec le FIDA.

10. Afin de garantir une plus grande transparence, renforcer l'esprit d'équipe de l'PCU et améliorer la gestion du projet, l'PCU mettra en place en son sein une commission interne de direction et de gestion, composée: du Directeur du projet, du Contrôleur financier, du Responsable du développement communautaire, du responsable du suivi et de l'évaluation. Cette commission sera entre autres chargée du dépouillement, de l'analyse et de l'adjudication provisoire des dossiers et marchés, l'adjudication finale restant du ressort des comités ad hoc constitués par le MARNDR. Cette commission aura également un rôle majeur au démarrage du projet pour la définition et la mise en place du système interne de suivi et d'évaluation du projet.

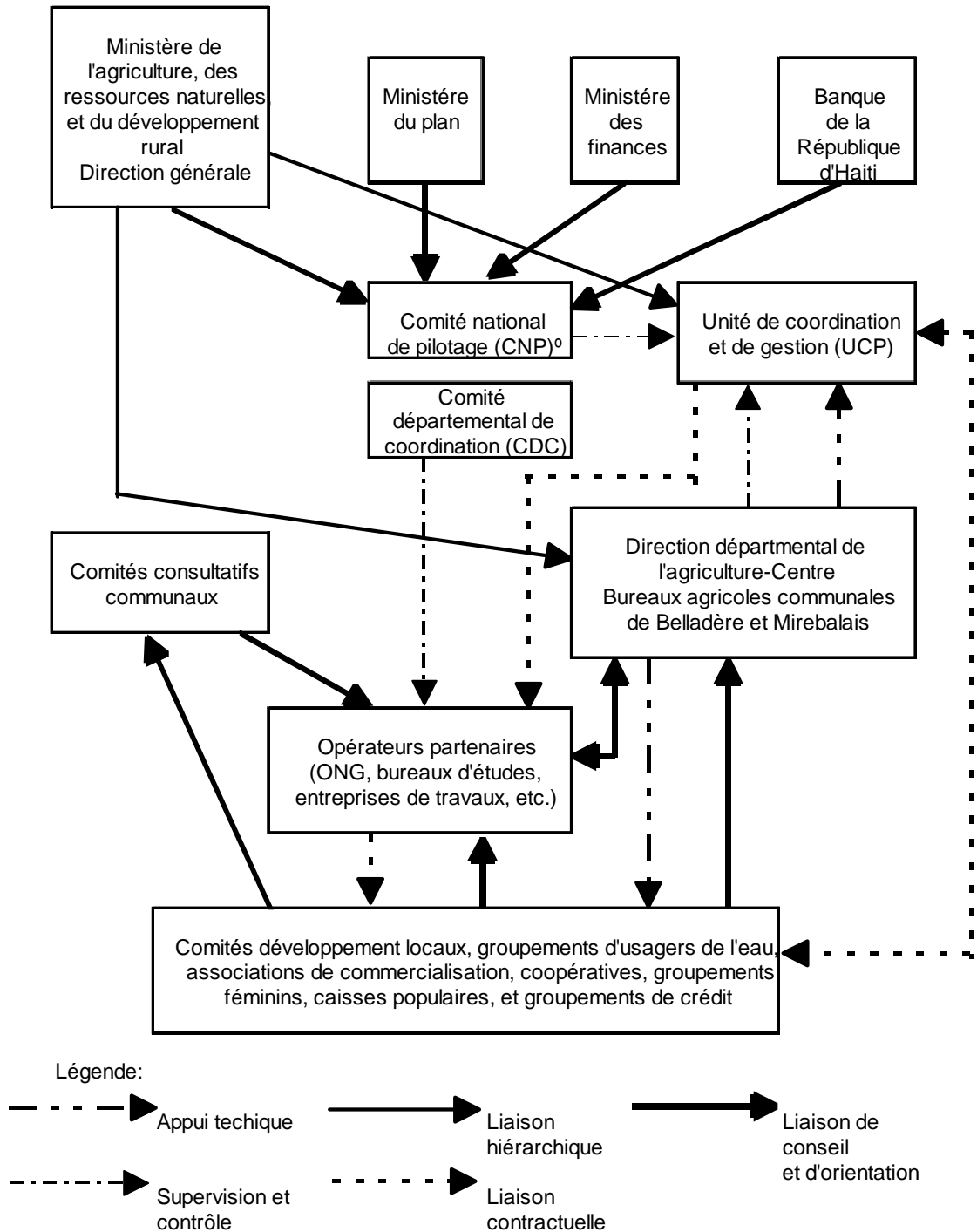
D. Programmation au niveau communal et rôle des BAC

11. Afin de faciliter l'exécution du projet, l'PCU organisera, au niveau de chacune des six communes où intervient le projet, des concertations entre les bénéficiaires, les bureaux agricoles communaux, les élus locaux (mairies, CASEC), et les partenaires contractés pour la mise en oeuvre des activités du projet. Cette concertation pourra se faire de manière informelle ou à travers les Comités consultatifs communaux (CCC) récemment mis en place. Le rôle de ces réunions/comités sera de: (i) recueillir l'avis de toutes les parties en présence sur le terrain pour améliorer la mise en oeuvre du projet et conseiller l'PCU; (ii) participer à l'élaboration des PTBA; (iii) réaliser l'évaluation participative des activités menées par le projet.

E. Procédures et mode de gestion

12. Le projet sera exécuté sur la base de programme de travail et budget annuels (PTBA) en tenant compte des objectifs généraux du projet et de l'expérience acquise au cours de sa mise en oeuvre. Les PTBA seront préparés par l'équipe de l'PCU, avec la participation effective des bénéficiaires, des partenaires contractuels, des DDA/BAC et des élus locaux à travers les mécanismes mis en place à cet effet (CDC, CCC). De cette manière, les PTBA préparés incluraient des activités répondant concrètement aux besoins des bénéficiaires et tiendraient compte de leurs recommandations et de celles des acteurs locaux pour leur mise en oeuvre. Les programmes et budgets seront élaborés par composantes, de manière détaillée. Les PTBA seront finalisés sous la supervision très étroite du Directeur du projet puis soumis à l'approbation au Comité national de pilotage (CNP), au plus tard le 1er septembre de chaque année. Une fois l'accord du CNP obtenu, l'PCU soumettra le PTBA à l'avis du FIDA. Après approbation du FIDA, le PTBA sera mis en oeuvre sous la responsabilité du Directeur de l'PCU. Le PTBA servira de cadre pour l'exécution et le suivi des activités de terrain.

Organigramme du projet PICV-II



ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

A. Prix et marchés

Cadre général des prix

1. Les prix des matériels et équipements, des intrants agricoles et des produits agricoles sont tous libres en Haïti et sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande. Les prix utilisés dans les analyses sont ceux relevés dans la zone du projet par la mission de formulation. Tous les prix qui sont utilisés pour l'évaluation financière et économique du projet sont exprimés en Gourdes constantes de mai 1998.

Prix et coûts financiers

2. **Produits agricoles.** Les productions prises en compte dans les modèles (indicatifs) utilisés pour les analyses financière et économique ne couvrent évidemment toutes les spéculations pratiquées par les habitants de la zone du projet, qui sont très variées. En l'absence de statistiques de prix sur les marchés, les prix utilisés pour évaluer la production sont ceux relevés durant la mission de formulation de mai 1998 par des interviews des producteurs et des commerçantes et sur les marchés dans la zone du projet. Ces prix sont caractérisés par une grande fluctuation tout au long de l'année. En période de récolte, ils sont à leur niveau le plus bas. Ils remontent ensuite progressivement pour atteindre leur niveau le plus élevé au début de la nouvelle saison agricole, quand les greniers familiaux sont vides. On notera l'importante variation des prix entre les périodes de récolte et de semis, particulièrement marqué pour les céréales (90 à 100 % d'écart de prix entre le récolte et le semis), mais aussi pour les arachides (67 % d'écart). Ceci illustre bien les coûts élevés de transaction commerciale et la faible capacité de négociation des producteurs, tous deux particulièrement liés aux difficultés d'accès aux services financiers, les obligeant à vendre une grande partie de leur production à bas prix à la période de récolte afin de satisfaire les besoins financiers immédiats du ménage, pour la racheter au prix fort durant les périodes de semis et durant la période de soudure. Les femmes petites productrices et commerçantes (activité à temps partiel) se limitent le plus souvent à exploiter les différences spatiales de prix entre les différents marchés de la zone du projet (et celui de Port-au-Prince voire d'autres régions) à un moment donné. Par contre, faute de moyens financiers et d'accès au crédit, elles ne peuvent généralement pas se lancer dans des opérations de stockage d'envergure et sur de plus longues périodes (3-6 mois) afin d'exploiter les différences de prix entre les périodes de récolte et de soudure. Cette activité reste le privilège des "Madame Sara" (nom local des femmes commerçantes) du grand marché de Port-au-Prince, les seules à disposer d'une capacité financière suffisante pour réaliser ce genre d'activité. De fait, ces dernières déterminent en grande partie l'évolution des prix des produits vivriers, lui-même en partie influencé il est vrai par les importations au titre de l'aide alimentaire.

3. **Intrants agricoles.** Les intrants agricoles pris en considération dans les modèles de culture sont constitués par: les semences, les engrais, les traitements phytosanitaires, les outils manuels agricoles (houe, pic, etc.), les redevances pour l'entretien des systèmes d'irrigation (cas des périmètres irrigués), la main d'oeuvre agricole. Pour les modèles d'activité de transformation des produits agricoles, il s'agit des matières premières nécessaires, du coût de l'énergie (carburant, lubrifiant), de la maintenance des équipements de transformation et des bâtiments d'exploitation, et de la main d'oeuvre salariée. Les prix des intrants utilisés pour les analyses sont ceux relevés par la mission en mai 1998 auprès des exploitants et des micro-entreprises dans la zone du projet.

4. **Crédit.** Dans les modèles de micro-entreprises, les taux des crédits d'équipement à moyen terme retenus se basent sur les taux du marché offerts par les banques commerciales soit environ 30% par an³.

³ Il faut cependant noter que ces taux correspondent principalement à des crédits à court terme, qui constituent de loin la majorité du portefeuille des banques.



Pour les crédits à court terme finançant les fonds de roulement et les activités commerciales, les taux utilisés sont ceux retenus dans les modèles financiers élaborés pour les SFD appuyés par le projet.

Prix économiques

5. Pour les produits agricoles considérés dans l'analyse, en particulier les céréales, Haïti est largement déficitaire. Les importations de grain, au titre de l'aide alimentaire ou à titre privé, sont en effet importantes. Les seules exportations de produits agricoles haïtiennes sont principalement constituées des mangues, exportées en frais ou congelé vers les Etats-Unis, de café et, plus marginalement, de cacao. Tous les engrais et produits phytosanitaires et vétérinaires sont importés.

6. Dans la zone du projet, les prix observés sur les petits marchés des centres urbains sont très étroitement alignés sur ceux de Port-au-Prince, ce qui démontre bien que malgré le mauvais état des routes, la zone du projet est relativement accessible pour les commerçantes. De fait on observe de très nombreux camions de transport de personnes et de marchandises sur la route Port-au-Prince-Mirebalais, et même sur la route qui relie Mirebalais à la République Dominicaine en passant par Belladère. En fait, la zone du projet est une zone de transit importante pour les échanges commerciaux avec la République Dominicaine voisine. Par exemple, dans la région de Belladère une grande partie de la production d'haricot, de café, de maïs, de bananes, etc. est exportée vers la République Dominicaine, qui offre des prix plus attractifs compte tenu . On peut cependant considérer ces exportations comme marginales par rapport aux importations et il y a donc lieu de procéder à des ajustements de parité à l'importation. Pour les produits vivriers non importés les prix financiers peuvent être considérés comme indicateur d'opportunité pour l'économie nationale et les prix économiques retenus sont identiques aux prix financiers.

7. Des calculs de parité des prix à l'importation ont été effectués pour le riz et les engrais. Ils montrent que finalement les prix économiques au producteur sont assez proches des prix aux producteurs (facteur de conversion de 1,3 pour le maïs, facteur de 1 pour les engrais). Ceci est en partie au fait que le montant des taxes à l'importation et le long des chaînes de commercialisation (totalement informel donc non soumis à l'impôt) est faible. Cependant on observe un écart tout de même relativement important au niveau des prix financiers théoriques au producteur et des prix réellement offerts, ce qui illustre l'importance des coûts de transaction commercialisation et une certaine distorsion des chaînes de commercialisation (dans le sens où les marges sont élevés et inégalement réparties entre producteurs et commerçantes, et où les frais de transport et ceux liés aux pertes sont importants). Pour ces raisons, un coefficient de conversion de 0,8 a été appliqué aux marges commerciales.

B. Analyses financière et économique

8. **Analyse financière.** Pour les analyses financières, la situation sans et avec projet a été considérée. Etant donné la variété des exploitations de la zone, et l'approche du projet qui consiste à répondre aux demandes des exploitants, il est très difficile de déterminer les types d'exploitation qui participeront au Projet. Pour ces raisons, les budgets d'exploitation-type présentent un intérêt limité. Par contre, les budgets de culture par hectare fournissent une indication sur l'impact des améliorations proposées pour les principales cultures. Les revenus nets par culture (hors main d'oeuvre) avant et après intervention du projet en période de croisière (après 10 ans) sont présentés ci-dessous:

Revenus nets avant et après intervention

Cultures	Revenu sans projet (G/ha)	Revenu avec projet (G/ha) a/	Revenu additionnel (G/ha)	Pourcentage d'augmentation(%)
Mornes				
Maïs	2 020	3 300	1 280	63
Sorgho	1 360	2 320	960	70
Pois Congo	5 670	10 170	4 500	79
Pois inconnu	5 780	9 750	3 970	69
Haricot	9 380	16 250	6 870	73
Manioc	4 970	8 320	3 350	68
Arachides	5 770	8 630	2 860	50
Banane plantain	9 530	16 340	6 810	71
Canne à sucre	9 190	15 550	6 360	69
Riz pluvial	5 180	8 720	3 540	68
Tabac	11 200	19 500	8 300	74
Plaines non irriguées				
Maïs	3 770	5 770	2 000	53
Sorgho	3 040	3 590	550	18
Pois Congo	10 710	18 300	7 590	71
Pois inconnu	10 820	18 080	7 260	67
Manioc	8 720	16 050	7 330	84
Arachides	6 500	11 180	4 680	72
Banane plantain	19 130	26 540	7 410	39
Tabac	20 600	38 050	17 450	85
Plaines irriguées				
Canne à sucre	28 960	45 090	16 130	56
Banane plantain	19 130	31 540	12 410	65
Riz	8 140	14 170	6 030	74
Haricot	16 120	31 880	15 760	98

9. Les revenus additionnels à l'hectare générés par l'adoption des nouvelles technologies seront importants pour toutes les cultures, une fois atteints les rendements maximum après dix ans. Ils sont particulièrement élevés pour la canne à sucre et la banane plantain. Ils sont également substantiels pour les légumineuses et le manioc, qui bénéficient de bons prix à la production soutenus par une très forte demande sur le marché régional et national. Les productions qui montrent les revenus additionnels les plus faibles sont logiquement les céréales.

C. Analyse économique

10. L'analyse économique a été effectuée sur une durée de vingt ans. Tous les calculs ont été réalisés en prix constants de mai 1998, sur la base d'un taux de change de 17 Gourdes pour un USD. Les coûts économiques du projet ont été estimés à partir des coûts financiers, déduction faite des taxes et des imprévus pour hausse des prix. Les coûts correspondant à des transferts (crédit en particulier) ont été éliminés. Compte tenu du sous-emploi généralisé dans la zone du projet, un facteur de conversion de 0,8 a été appliqué à la main d'oeuvre agricole. Les coûts récurrents après le projet (entretien des investissements communautaires) ont été pris en compte dans l'analyse. Des calculs de parité des prix à l'importation ont été effectués pour le riz et les engrais et un facteur de conversion de 1,2 a été appliqué pour le riz. Pour les produits vivriers non importés, les prix financiers peuvent être considérés comme indicateur d'opportunité pour l'économie nationale: un facteur de conversion égal à un a été retenu. Les bénéfices économiques comptabilisés dans l'analyse recouvrent principalement les bénéfices additionnels liés à l'augmentation de la production agricole dans la zone du projet, largement déficitaire par rapport aux besoins. Pour valoriser, au moins partiellement, les bénéfices liés aux



actions en faveur de la commercialisation, on a estimé leur valeur à 5% de la valeur de la production additionnelle annuelle. L'impact du projet sur la diminution de la dégradation de l'environnement et de la perte de fertilité des sols n'a pas été pris en compte.

11. La rentabilité économique du projet peut être considérée comme très satisfaisante. En effet, le taux de rentabilité interne économique (TRE) est de 23%, ce qui reste bien supérieur au coût d'opportunité du capital (12%), sans que la totalité des bénéfices n'ait été prise en compte. La valeur actuelle nette (VAN) du cash flow économique généré par le projet, à un coût d'opportunité du capital de 12%, est de 153 millions de G (9 millions de USD). Une analyse de sensibilité a été conduite pour tester l'impact sur la variation du TRE et de la VAN suite à une réduction ou un retard des bénéfices et à une augmentation des coûts. Elle indique que la rentabilité économique du projet est finalement peu sensible à ces variations, même si une baisse des bénéfices aurait un impact plus grand sur la baisse du TRE et de la VAN qu'une augmentation des coûts ou un retard dans les bénéfices. En fait, dans la majeure partie des hypothèses testées, le TRE resterait supérieur ou égal à 15%, ce qui est très satisfaisant. En cas de bénéfices retardés de trois ans, il serait de 15%. Dans le cas extrême de bénéfices diminués de 50%, le TRE serait inférieur mais resterait à 10%, ce qui est encore acceptable.